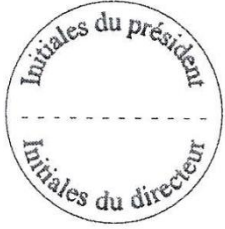


	 École La Martinière PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
---	--



École
La Martinière

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE

CE 25/26-013

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sophie Fournier, appuyé par Madame Emmanuelle Dion, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Il est proposé par Madame Martine Perron, appuyé par Madame Claude Grimard, et résolu :

QUE le procès-verbal de la dernière séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Mot de la présidente

Aucune communication à transmettre.

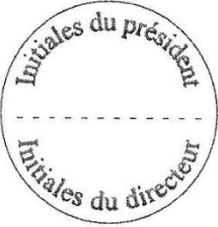
6.2 Mot du représentant au comité de parents

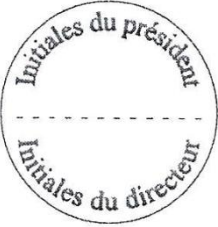
La prochaine séance du comité de parent sera la 8 décembre.

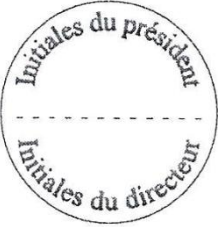
6.3 Mot de la direction

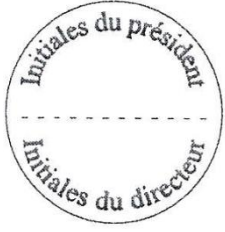
La prochaine activité récompense sera le 18 décembre. Il s'agit d'un disco silencieux qui se tiendra à la salle communautaire, à l'exception des élèves du préscolaire, qui resteront à l'école et feront l'activité dans leur classe.

L'entreprise PCN Physio de Saint-Nicolas a approché l'école pour proposer du matériel, car elle souhaite redonner à la communauté. L'école leur a fait parvenir une liste avec des éléments qui seraient utiles et l'entreprise va évaluer ce qu'elle est en mesure de remettre parmi la liste soumise. L'école recevra le matériel le 3 décembre 2025.

	 École La Martinière PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
---	--

	 École La Martinière PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
---	---

	 PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
	7. POINTS D'INFORMATION 7.1 Maché de Noël Les préparatifs sont presque terminés. Les gens apporteront les dons de jeux cette semaine (1^{er} au 5 décembre). L'étiquetage se fera la semaine prochaine. Lors du marché, la chorale fera quelques chansons à l'extérieur. Le marché sera le 10 décembre. 7.2 Suivi du projet éducatif Dans le plan d'action, il y a les orientations, les indicateurs et les cibles. Le centre de services scolaires définit les cibles pour les écoles et ce sont les résultats des années précédentes qui influencent le choix de la nouvelle cible. Le tableau des cibles 25-26 a été présenté aux membres du CÉ. Le plan d'action sera présenté à nouveau au printemps 2026. 7.3 Campagne de financement Une nouvelle campagne de financement en collaboration avec le restaurant Mike's de Saint-Nicolas se déroule du 28 novembre au 15 décembre. Les sommes amassées permettront de poursuivre la phase 3 du projet cour d'école et de contribuer à l'embellissement des zones communes de l'école. L'offre de la campagne consiste en un coupon donnant droit à un repas familial au restaurant Mike's (pizza, frites, boisson, beignes). La valeur est de 40\$, pour chaque carte vendue un montant de 15\$ ira directement à l'école. 7.4 Sondage – Coût pour la semaine de relâche 2026 Le sondage pour évaluer les besoins des familles lors de la semaine de relâche est fait par le centre de services scolaire. Le tarif pour une journée sera de 20.65\$ + le coût de l'activité. Le centre de services scolaire demande à ce que chaque école ouvre 5 jours, et ce, peu importe le nombre d'inscription. S'il s'avère que le taux d'inscription est très bas, l'école peut soumettre l'information au centre de services scolaire pour vérifier ce qui peut être fait. Entre autres, les élèves pourraient être relocalisés dans une autre école pour ces journées. 7.5 Information SDG – Semaine de relâche du 2 au 6 mars 2026 Les parents seront informés, avant le congé des fêtes, que le formulaire d'inscription sera envoyé en janvier. Le service de garde présentera les résultats du sondage aux membres du conseil d'établissement lors de la prochaine séance du 27 janvier prochain.



École
La Martinière

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE

CE25/26-015

8. POINTS DE DÉCISIONS

8.1 Politique alimentaire

La directrice présente la nouvelle politique alimentaire mise à jour par l'école. Actuellement, il y avait quelques informations dans la régie interne du service de garde, mais l'école souhaitait actualiser le tout et être en mesure de fournir des outils concrets aux familles. L'équipe a consulté diverses références à ce sujet, tel que la fiche 3 et la fiche 4 de la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, « Pour un virage santé à l'école » du gouvernement du Québec. Ils ont également consulté d'autres écoles. L'objectif premier de la politique est de sensibiliser les enfants à faire des bons choix alimentaires. À cet effet, l'école propose davantage de choix qu'auparavant, mais en outillant par des exemples concrets.

Il est proposé par Madame Sophie Fournier, appuyé par Madame Laurence C.Roger et résolu :

QUE la politique alimentaire soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.2 Suivi du budget 25-26 (École et SDG)

Madame Mélanie Lanouette, directrice, et Madame Éliane Rioux, responsable du service de garde, présentent le budget annuel pour 25-26. Le budget est équilibré et rien ne laisse croire à une inquiétude à venir.

Il est proposé par Madame Sophie Fournier, appuyé par Madame Emmanuelle Dion et résolu :

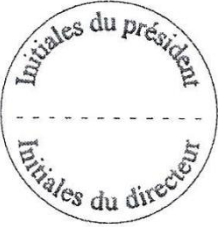
QUE le budget annuel pour 25-26 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. VARIA

Aucun autre sujet n'est discuté lors de la séance.

CE25/26-016

	 École La Martinière
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
CE25/26-017	10.DATE DES PROCHAINES SÉANCES La date de la prochaine séance du conseil d'établissement est le mardi 27 janvier 2026 à 19h. 11.LEVÉE DE LA SÉANCE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Emmanuelle Dion, appuyé par Madame Laurence C.Roger et résolu : QUE la séance soit levée à 19h50. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. (signature) Emmanuelle Dion (présidente) (signature) Mélanie Lanouette (directrice)